



Règlement

ARTICLE 1 – OBJET

Imaginé sur le modèle du marathon du festival des Scénaristes et Compositeurs de Valence, le marathon d’écriture de Lyon sélectionne **dix autrice·eurs Rhônalpins pour écrire un scénario en 45h**. La sélection s’effectue sur envoi d’un dossier comportant une lettre de motivation et un scénario (fiction ou documentaire).

Les marathonien·nes sélectionné·e·s au marathon bénéficient de l’aide de **deux professionnels de l’audiovisuel de la région**. Puis les scénarios sont présentés à un jury composé de trois professionnels du cinéma français, qui remettra le prix du meilleur scénario au lauréat du marathon lors d'une soirée organisée à Lyon.

Le gagnant reçoit une accréditation à l'espace bleu au Festival International des Scénaristes et Compositeurs de Valence ainsi qu'un stage de son choix avec les Artisans de la Fiction.

ARTICLE 2 – DATES ET ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

Le marathon d’écriture de Lyon est encadré par l’association Le Septième Scénar, association loi 1901 à but non lucratif. La manifestation se déroule sur deux périodes :

- Le marathon, du vendredi 28 avril au dimanche 30 avril 2023 inclus.
- La soirée de remise des prix, du vendredi 5 mai 2023.



ARTICLE 3 – LES PARTICIPANT·ES

Le marathon est ouvert à toute personne physique à partir de 17 ans, écrivant en langue française, résidant en région Auvergne Rhône Alpes. Les participants mineurs (moins de 18 ans) doivent recueillir l'accord préalable de leurs parents ou responsable légal et le joindre à leur lettre de motivation et scénario. L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur au marathon d'écriture de Lyon en cas de sélection, ainsi que de son accompagnement pendant toute la durée du marathon.

ARTICLE 4 – INSCRIPTION

La date limite des candidatures est fixée au 28 mars 2023. Les candidats doivent :

- Verser une somme de 10 euros par l'intermédiaire de HelloAsso pour couvrir les frais d'inscription et de participation, qui seront perçus par les organisateurs.
- Envoyer une lettre de motivation d'une page maximum (équivalent format A4 (21 x 29.7), police de caractère : Times new roman, grandeur de caractère : 12, interligne : 1.5) dans laquelle est décrit l'univers, le parcours de l'autrice·eur et sa motivation à tenter l'expérience du marathon.
- Envoyer un scénario de fiction ou de documentaire d'un minimum de trois pages complètes, dix pages maximum (équivalent format A4 (21 x 29.7), police de caractère : Times new roman, grandeur de caractère : 12, interligne : 1.5).
- Envoyer la lettre de motivation et le scénario à l'adresse suivante : contact@leseptiemescenar.fr avec l'intitulé "Candidature_Initiales_Marathon d'écriture de Lyon".
(Ex : pour le candidat appelé Maxence Sirer, "Candidature_MS_Marathon d'écriture de Lyon")
- Les concurrents doivent écrire lisiblement et en français. L'utilisation non abusive de mots empruntés à d'autres langues est cependant acceptée dans la mesure où l'emploi de ces mots est significatif.
- Le plagiat est explicitement interdit : les textes seront relus à l'aide d'un logiciel qui détecte les droits d'auteur.
- Si les modalités ci-dessus ne sont pas respectées, l'équipe d'organisation du Marathon d'écriture de Lyon se réserve le droit de ne pas traiter le dossier.



ARTICLE 5 - SÉLECTION DES PARTICIPANT·ES

La sélection des participant·es au Marathon d'écriture de Lyon est sous la seule responsabilité de l'équipe du Marathon d'écriture de Lyon et des personnes qu'elle aura mandatées pour assurer cette sélection.

Le marathon a pour ambition de révéler les nouveaux talents des écritures audiovisuelles, en mettant l'accent sur la créativité, le point de vue, l'adéquation du profil de l'autrice·eur par rapport au dispositif du marathon, plutôt que sur des connaissances poussées en dramaturgie, en écriture scénaristique.

Le marathon est ouvert aux autrice·eurs émergents comme aux expérimentés. La capacité d'écrire sur un thème imposé, en une durée limitée, est un critère de sélection en soi.

Les résultats seront annoncés par mail à tous les postulant·es, sélectionné·es ou non.

ATTENTION !

L'association Le Septième Scénar ne fera aucun retour ou analyse sur le projet des autrice·eurs non sélectionné·es.

Les autrice·urs des projets sélectionnés recevront un formulaire d'invitation au marathon d'écriture de Lyon. Une fois celui-ci complété et validé, les autrice·urs sont considéré·es comme ayant accepté leur sélection pour le marathon d'écriture de Lyon et s'engagent à ne pas annuler leur participation.

Sauf cas de force majeure, qui devra être justifiée auprès du comité organisateur.

Après avoir accepté leur sélection pour le marathon d'écriture de Lyon, les participant·es s'engagent :

- À être présent·es du vendredi 28 avril à 19h, jusqu'au dimanche 30 avril à 16h (sauf cas exceptionnels validés par l'organisation).



Après le marathon, les participant·es s'engagent à faire figurer :

- Mention de la sélection et d'un prix éventuel sur leur C.V.
- Mention de la sélection, d'un prix éventuel, les remerciements de leurs marraines/parrains, de Valence scénario - Festival international des scénaristes et compositeurs, des Artisans de la Fiction et de l'association Le Septième Scénar sur le projet avec lequel ils auront participé au marathon (scénario, bible, dossier de développement, etc.).

Si le projet des participant·es donne naissance à une œuvre audiovisuelle après le marathon, ces dernier·es s'engagent :

- À faire figurer les noms de leurs marraines/parrains, de Valence scénario - Festival international des scénaristes et compositeurs, des Artisans de la Fiction et de l'association Le Septième Scénar dans les remerciements du générique.
- À faire figurer les noms de leurs marraines/parrains, de Valence scénario - Festival international des scénaristes et compositeurs, et de l'association Le Septième Scénar sur l'ensemble des supports promotionnels de l'œuvre (affiche, plaquette, dossier de presse, etc.) qui en découlera.

ARTICLE 6 –MARATHON

Les marathonien·nes doivent se présenter sur les lieux du marathon au moins 30 minutes avant le lancement officiel (19h). Le lieu de rassemblement est au Pôle Pixel, 24-26-36, Rue Emile Decrops, 69100 Villeurbanne.

1- Durée

Le marathon se déroule sur le principe du non-stop, c'est-à-dire 45 heures continues, du vendredi 28 avril 2023 à 19h au dimanche 30 avril 2023 à 16h. La salle sera ouverte en continu.



2 – Modalités

Le thème du marathon est imposé et découvert à l'ouverture du marathon le vendredi 28 avril à 19h.

Le marathon d'écriture de Lyon s'engage à présenter à chaque participant·e sélectionné·e au moins un·e professionnel·le de la création audiovisuelle (marraine ou parrain) dont le rôle sera de prodiguer des conseils pour aider à faire avancer le projet. Les marraines et parrains rejoignent les autrice·eurs le samedi 29 avril 2023 à 14h.

Les marraines/parrains sont tirés au sort et associés à deux marathoniens·nes en binôme.

Les marathoniens et leurs marraines/parrains organisent leurs temps de rencontre à leur convenance, et de façon indépendante, jusqu'au dimanche 30 avril à 16h.

Les scénarios doivent être rendus à l'adresse contact@leseptiemescenar.fr au plus tard le dimanche 30 avril à 16h. Tout texte rendu au-delà de cet horaire ne sera pas reçu - l'heure sur le mail faisant foi.

Un minimum de huit pages et un maximum de douze pages (équivalent format A4 (21 x 29.7), police de caractère : Times new roman, grandeur de caractère : 12, interligne : 1.5) est exigé sur la thématique demandée.

Les concurrents doivent écrire lisiblement et en français. L'utilisation non abusive de mots empruntés à d'autres langues est cependant acceptée, dans la mesure où l'emploi de ces mots est significatif.

Le plagiat est explicitement interdit : les textes seront relus à l'aide d'un logiciel qui détecte les droits d'auteur. Il est cependant autorisé (et encouragé) de consulter : dictionnaire, bled, grammaire, internet pendant l'épreuve.



3 – Responsabilité du comité organisateur

Les organisateurs veillent à :

L'installation des équipements de base : tables, chaises, feuilles, stylos, prises de courant, lieux sanitaires...

Fournir un panier repas aux marathoniens(nes) et leurs marraines/parrains.

4 – Responsabilité des marathoniens·nes

Les marathoniens·nes sont responsables de leur projet.

Les marathoniens·nes gèrent leur emploi du temps avec leurs marraines/parrains librement, dans le cadre du règlement. Attention : en bonne intelligence, les marraines et parrains ne pourront être sollicités après 22h00 et avant 9h00.

Toute l'écriture individuelle se déroule en silence pour favoriser l'inspiration.

5 – Prix, récompenses et jury

L'équipe organisatrice annonce en amont du marathon les prix et récompenses attribué·es. Elle désigne trois membres du jury habilité·es à attribuer ces prix et récompenses.

Le scénario gagnant sera sélectionné au terme d'une délibération entre les membres du jury, organisée par l'équipe du Marathon d'écriture de Lyon. Un membre de l'équipe

d'organisation du Festival assiste aux délibérations des jurys, sans prendre part aux discussions, ni au vote.

Les membres du jury annoncent le scénario gagnant au public le vendredi 5 mai 2023 à 19h00 au Pôle Pixel.

Le prix attribué est une accréditation à l'espace bleu du Festival International des



Scénaristes et Compositeurs de Valence, ainsi qu'un stage au choix de l'autrice·eur avec les Artisans de la Fiction.

ARTICLE 8 – TRANSPORT ET LOGEMENT

L'hébergement lors du marathon d'écriture de Lyon est à la charge des participant·es, ainsi que des marraines et parrains. Le transport sera défrayé sur preuve d'achat.

ARTICLE 9 – ANNULATION OU CHANGEMENT DE DATES DE LA MANIFESTATION

En cas de force majeure, l'organisation peut être amenée à annuler la manifestation. L'organisation s'engage alors à informer les autrice·eurs en compétition.

En cas de force majeure, l'organisation peut être amenée à modifier les dates de la manifestation. L'organisation s'engage alors à informer les autrice·eurs en compétition par mail et, si les nouvelles dates ne conviennent pas, à accepter la non présence des autrice·eurs pendant le Festival.

ARTICLE 12 - LE RÈGLEMENT

La participation au marathon d'écriture de Lyon implique de la part des candidat·es l'adhésion et le respect du présent règlement.

Une fois sélectionnée, le ou la candidat·e s'engage par écrit à accepter sa sélection et à participer au marathon d'écriture de Lyon, dans le respect du présent règlement.

La Présidente de l'association Le Septième Scénar a le pouvoir de régler tous les cas non prévus par le présent règlement.